



Monsieur A.-F. PELLEGRIN
Président-Délégué
SOMOVEDI S.A.M.
6, Av. du Prince Héritaire Albert
F-9800 PRINCIPAUTE DE MONACO

Ref. CT./C.1463

Lausanne, le 21 novembre 1995

Cher Monsieur,

Votre lettre du 13 novembre 1995 nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Nous pouvons effectivement vous informer que suite à la demande faite par la Commission Technique, le Comité Directeur de l'UCI a accepté, lors de sa dernière séance du 5 octobre 1995 en Colombie, l'utilisation en compétition de votre plateau HARMONIC.

Nous vous souhaitons donc plein succès avec ce matériel et vous présentons, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Verbruggen', written over a horizontal line.

Hein Verbruggen
Président

To summarize:
Since October 5 1995, HARMONIC O.SYMETRIC Chainring is approved
for racing by UCI _ INTERNATIONAL CYCLIST UNION

UNION CYCLISTE INTERNATIONALE

17, ROUTE DE CHANANES - CASE POSTALE - CH - 1000 - LAUSANNE 23 - SUISSE
TEL. +41/21/622 05 80. FAX +41/21/622 05 88